



Mairie de Fontenay le Vicomte

ARRÊTÉ DU MAIRE RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

N° 2025-79

Le Maire de la Commune de Fontenay-le-Vicomte ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-4 ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion d'une livraison sur la propriété sise 20 rue de la Salle à Fontenay-Le-Vicomte, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur cette voie ;

ARRÊTE

Article 1 : Le mercredi 29 octobre 2025, de 8h00 à 10h00, la rue de la Salle sera fermée temporairement à la circulation, en raison de la livraison de poutres sur la propriété sise 20 rue de la Salle par la société CHAUSSON domiciliée au 2 rue du Saule St Jacques à Ormoy (91540).

Article 2 : Durant cette période, des déviations de circulation seront mises en place par la société CHAUSSON pour permettre aux usagers de la voie de rejoindre leur itinéraire.

Des panneaux de pré-signalisation « rue barrée à xxx mètres » seront mis en place :

- Rue de La salle / Rue du Château
- Rue de la Mairie / Rue de la Salle

Article 3 : Durant cette période, le stationnement des véhicules sera interdit et réservé au stationnement du camion de livraison de la société CHAUSSON dans la zone de déchargement.

Article 4 : Des barrières interdisant le stationnement au droit de la propriété sise 20 rue de la Salle seront mises en place.

Article 5 : Madame le Maire, Mesdames les Secrétaires de Mairie, Messieurs les employés communaux des Services Techniques, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ballancourt, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié par affichage dans les lieux habituels dans le Village.

Fontenay-le-Vicomte, le 23 octobre 2025

Le Maire
Valérie MICK RIVES

